

# FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR**  
**Samedi 21 mars 2026**  
**Joinville-le-Pont et Visioconférence**

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 23 janvier 2026
2. Finances :
  - Arrêté des comptes 2025
  - Projet de Budget 2026
  - Tarifs 2027
3. Point Direction Générale/Direction Technique Nationale
4. Attribution des labels 2026 Ecole Française d'Aviron
5. Assemblée Générale 2026 :
  - Ordre du jour
  - Attribution de la Grande Médaille d'Or
6. Coupe de France 2026 : date, lieu, soirée de gala (récompenses de l'année)
7. Calendrier sportif 2027
8. Date de l'Assemblée Générale 2027
9. Cahier des charges des organisations enduro et beach rowing
10. Commissions : informations et propositions
11. Affiliations
12. Questions diverses

Sont présents :

Christian	VANDENBERGHE	Président
Frédéric	ANDOLFI	Secrétaire Général Vice-Président Délégué
François	BANTON	Trésorier Général
Hugo	BEUREY	Membre sportif de haut niveau (Visio)
Jean-Pierre	BREMER	Vice-Président en charge du sportif et du haut niveau
Claude	DUBOULOZ	Membre en charge de l'aviron de mer
Sophie	GAUTIER-GUYON	Vice-Présidente en charge des commissions
Martine	SCOTTON	Secrétaire générale adjointe

Vincent	ALLIGIER
Fabien	AUBANEL (visio)
Brigitte	BLAISE (visio)
Anne	COPIN DE NAYVILLE
Anne	DAUVERGNE-PARISE
Pierre	GOUDET
Nicolas	GUYOT
Gaëlle	IRAGNE (visio)
Philippe	LOT
Léo	RONCHARD (visio)
Benjamin	SCRIVE (partiellement – visio)
Delphine	SIGAL
Anne	TOLLARD

Total : 21 présents

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général (visio)
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction

Excusés :	Brigitte	ANDRIEU
	Dominique	BOSQUELLE
	Bélinda	DUFOUR
	Guyline	MARCHAND
	Bénédicte	OUVRY- Vice-Présidente en charge de l'animation et communication avec les territoires, de la mixité et de l'inclusion
	Marion	PESTOURIE

Le Président ouvre la séance à 10h00 et remercie C. Rambaut, commissaire aux comptes de la FFA, de sa présence.

## **1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 23 janvier 2026**

F. Andolfi soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 23 janvier 2026.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 23 JANVIER 2026 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (18 votants/21 présents).

## **2- Finances**

### **➤ Arrêté des comptes 2025 (Annexes 1, 2, 3, 4 et 5)**

L'exercice 2025 se solde par un résultat négatif de 91 689 € et après imputation des déductions fiscales.

Un crédit d'impôt recherche de 75 827 € vient réduire un résultat courant de moins 167 516 €.

La trésorerie disponible au 31/12/2025 était de 2 607 486 € ce qui représente 120 jours de fonctionnement.

A noter un solde de trésorerie positive de 608 851 € directement lié aux acomptes perçus sur les subventions des travaux du siège.

Les faits marquants de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Stabilisation du nombre des licences et des produits associés pour un montant de 2 231 496 €.
- Un budget global réalisé à hauteur de 8 279 493 € (Doc A3) en diminution par rapport à 2024 (9 046 017 €).
- Les réévaluations des produits licences, affiliations, droits d'engagements opérés depuis 4 ans ont permis une diminution de 50% du déficit structurel.
- Notre taux de dépendance aux subventions publiques est de 47% en 2025 alors qu'il était de 55 % en 2020 soit un gain de 8%.

## **1/ Charges**

### **• Fonctionnement fédéral**

- Les diverses réunions statutaires du comité directeur, bureau fédéral, des commissions se sont tenues très majoritairement en distanciel réduisant de fait les coûts.
- La masse salariale stable à hauteur de 2 263 181€(Doc A3).

Au global les charges de fonctionnement ont été maîtrisées et pilotées avec soin, garantissant une optimisation de ce poste budgétaire réalisé à hauteur de 833 031 € pour un budget ajusté voté à hauteur de 995 687 € après affectations.

### **• Structuration FFA et projet de développement**

L'ensemble des actions ont été menées et restent conformes au budget voté (scolaire, indoor, santé, mer, développement durable...). Hors bateaux innovant décalés sur 2026.

A noter que l'aide aux TSR, qui est ventilée sur diverses actions, a été de 227 276 € en 2025.

Le financement des championnats et coupe des Régions 2025 ont coûté 474 548 € pour des encaissements de droits d'engagement à hauteur de 330 664 €.

- **Pôle haute performance**

L'ensemble des stages et déplacements des équipes de France s'est déroulé conformément aux prévisions, sauf pour le collectif Para pour lequel les effectifs ont été plus limités que prévu. A noter que pour ce groupe d'athlètes, un fond reporté de 45 000€ a été constitué par prudence vis-à-vis de l'ANS.

L'ensemble des coûts est de 4 484 336 € pour un budget ajusté de 4 501 623 €.

- **Pôle haute performance - médical**

Un budget réalisé pour 295 613 € pour un budget de 290 888 € stable et conforme aux attentes.

- **Promotion des métiers du sport - Formation**

Une poursuite cette année de l'ensemble des formations avec une réalisation à hauteur de 273 718 €.

L'ensemble des charges analytiques représente 8 279 492 € et 8 515 096 € en comptabilité générale.

- **Provisions pour risques**

Sur l'exercice 2025 :

- la provision pour engagement retraite du personnel d'élève à 11 703 €
  - la provision primes de performance JOP 2028 s'élève à 20 000 €
  - en lien avec le contrat de performance ANS, la constitution d'un fond dédié collectif para à hauteur de 45 000 €
  - la provision pour risque litige travaux avec la copropriété voisine 65 000 €
- Soit un total de 141 703 € de provisions sur 2025.

## 2/ Produits

Comme déjà évoqué, une stabilisation des recettes licences et affiliations pour un montant de 2 289 107 €.

- **ANS – Contrat de développement :**

Concernant le contrat de développement, celui-ci est à 422 000 € dont 30 000 € pour la formation des métiers du sport. Pour rappel, ce montant est fixé sur l'olympiade avec l'ANS et toute éventuelle suppression d'actions entraînerait la perte de subventions liées à ces actions.

Les recettes liées aux engagements sur les différents championnats nationaux ont été de 330 664 €.

- **ANS – Contrat de performance :**

Celui-ci a été comptabilisé en 2025 pour un montant de 2 859 016 € (Doc A3) dont 201 431 € pour le financement du pôle médical.

Plusieurs avenants ont été négociés par la DTN pour le financement du haut niveau, plan coach et de la MAP pour un montant de 208 000 € supplémentaires.

- **ANS – Matériel lourd :**

Au cours de l'exercice 2025, nous avons acquis pour 292 280 € de matériels lourds (bateaux, véhicules, pelles...) pour un financement de l'ANS de 237 984 €.

A noter, qu'il a été revendu à nos structures différents bateaux pour un montant de 144 168 €.

- **Partenariats :**

MAIF : 175 000 €

CNR : 405 000 € plus 100 000 € mécénat pour les clubs de la Vallée de Rhône.

Signature 2025 de nouveaux partenaires: 176 667 €

#### **. Mécénats :**

- Valorisation des 19 bateaux mis à disposition en location par FILIPPI pour une valeur de 47 322 €.
- Valorisation des Mécénats de compétences et dons pour un montant de 306 040 € (voir annexe)

Le total des produits analytiques s'élève à 8 279 492 €, et 8 417 794 € en comptabilité générale après imputations des dons et mécénat de compétences.

#### **• Valorisation des contributions volontaires et du bénévolat :**

- La mise à disposition gracieuse correspond à la valorisation des CTS (39) nommés auprès de la FFA sur une même base de 30 € de l'heure soit la somme de 1 880 190 €.
- La mise à disposition gratuite des installations est une estimation des coûts potentiels que nous aurions dû honorer pour la location de diverses salles de réunions suite au siège provisoire basé à Joinville, bassins de compétitions pour un montant de 255 000 €.
- Le recensement du bénévolat sur 2025 représente 16 720 heures, valorisées à un taux unitaire de 30 € correspondant au coût moyen d'un éducateur sportif chargé (salaire de référence 2 500 € brut par mois) soit au total 501 600 €.

Au total ces valorisations représentent 2 636 790 € soit 30,9% des charges d'exploitation.

#### **• Aides personnalisées aux athlètes :**

- Un montant de 220 000 € dédié aux athlètes a été octroyé sur 2025 via le CNOSF. Ces montants sont hors comptabilité.
- Les Conventions d'Insertion Professionnelle pour 2025 s'élèvent à 117 210 € pour 13 athlètes.

### **3/ Résultat 2025 et affectation**

Le résultat 2025 d'exploitation est négatif de -172 463 €.

Ce résultat est compensé par un résultat financier de + 4 947 € et un crédit impôt de 75 827 €. Ce qui ramène le résultat net à – 91 689 €.

*Proposition d'affectation :*

- Résultat 2025 : - 91 689 €

*Affectation au poste « FONDS PROPRES » autres réserves :*

- Affectation du résultat 2025 - 91 689 €

Ce qui portera les poste « FONDS PROPRES » à 917 089 € après affectation du résultat 2025.

### **4 / Perspectives et avenir**

A ce jour, nous devons rester très prudents sur cette année 2026.

Une analyse des ressources propres de la FFA met une nouvelle fois en évidence un déficit structurel des fonds propres en actions non subventionnées (aides TSR, championnats nationaux, fonctionnement fédéral), ce qui se traduit par un résultat d'exploitation déficitaire de -172 463 €.

Nos recherches pour trouver de nouvelles ressources perdurent notamment à travers la recherche de nouveaux partenaires privés pour avoir les moyens de nos ambitions. Il est impératif de continuer à modifier notre modèle économique en maintenant une gestion rigoureuse et continuant à déployer nos actions de développement de nos ressources propres

F. Banton présente une analyse de la variation de trésorerie, établie par C. Rambaut, faisant apparaître une baisse de 171 k€ par rapport à l'exercice précédent.

Il précise que cette diminution s'explique principalement par l'impact des travaux en cours. Cette tendance devrait se poursuivre et s'accroître sur l'exercice 2026, sous réserve de la réalisation complète des investissements programmés.

Il souligne la nécessité d'une vigilance particulière dans le suivi de la trésorerie.

À ce titre, il indique avoir adopté une présentation distinguant la trésorerie de fonctionnement de la trésorerie liée aux travaux, afin de mieux appréhender l'impact significatif de ces derniers.

Les vérificateurs aux comptes, G. Boyer et M. Broquet, ont dressé leur rapport et approuvé les comptes annuels 2025.

F. Banton donne la parole à C. Rambeau, commissaire aux comptes, de la société Audit France.

C. Rambeau remercie F. Banton, le service comptabilité, la DTN et le pôle Direction et relations institutionnelles pour leur collaboration et la qualité du travail effectué.

Il énumère les faits caractéristiques de l'exercice et les événements postérieurs à la clôture :

- difficultés récurrentes subsistent quant à l'équilibre du résultat d'exploitation
- le crédit d'impôt pourrait être intégré au résultat d'exploitation, afin d'en améliorer la lisibilité
- nécessité de renforcer les ressources propres, notamment par la recherche de nouveaux partenaires et sponsors

De plus, C. Rambeau expose les modalités de financement des travaux engagés.

Il indique que les fonds propres mobilisables s'élèvent à environ 600 000 €, et que la réalisation des investissements a été rendue possible grâce à des subventions d'investissement d'un montant total d'environ 2 600 000€.

Une part significative de ces subventions a d'ores et déjà été encaissée.

Ces subventions n'ont toutefois pas encore été reprises au compte de résultat. Leur reprise interviendra progressivement, au même rythme que l'amortissement des immobilisations correspondantes, lequel débutera à la mise en service des actifs.

Il souligne le caractère significatif et peu courant du niveau de subventions d'investissement obtenues, traduisant la capacité de la structure à mobiliser des financements publics.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE UNANIMEMENT L'ARRETÉ DES COMPTES 2025 (18 votants/21 présents).

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE A L'UNANIMITÉ (18 votants/21 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AFFECTER LE RÉSULTAT 2025 AU COMPTE DE RÉSERVES.

Puis, F. Banton rappelle que les élus fédéraux qui ont conclu une convention avec la fédération doivent en avertir cette dernière. Notre commissaire aux comptes doit établir un rapport spécifique les décrivant.

Aucune convention n'est à signaler.

### ➤ **Projet de Budget 2026 (Annexe 6)**

F. Banton présente le budget prévisionnel, en précisant qu'il a été, comme à l'accoutumée, complexe à élaborer.

Dans ses grandes lignes, le budget reconduit les actions des exercices précédents. Toutefois, les évolutions des contrats de développement et les modifications d'intitulés rendent les comparaisons avec l'exercice antérieur peu pertinentes.

- Dépenses :
- Fonctionnement fédéral :  
Le budget s'établit à 894 000 € après affectations. Celles-ci correspondent à la ventilation des charges, notamment salariales, entre les différentes actions.  
La masse salariale est globalement stable. Elle intègre notamment l'anticipation du départ en retraite de la cheffe comptable fin 2026 et son remplacement à compter de juin, compensé par d'autres évolutions, conduisant à une stabilité globale.
- Projet de développement et structuration :  
Les dispositifs sont reconduits à l'identique. Les TSR sont valorisés à hauteur de 250 000 € (contre 234 000 € en 2025). Ce poste est intégralement financé sur fonds propres.  
Le projet de bateau innovant « Rowing Joy », actuellement en fabrication, impactera significativement l'exercice 2026, pour un montant global d'environ 812 000 €.
- Pôle performance :  
Après ajustements, le budget s'établit à 4 363 000 €, en cohérence avec le contrat de haute performance.
- Pôle médical :  
Une revalorisation significative des indemnités journalières des intervenants (kinésithérapeutes et médecins) est actée, passant de 205 € à 250 € par jour en 2026, afin de tenir compte des difficultés de recrutement et de toujours investir sur l'accompagnement médical et paramédical de nos collectifs
- Pôle formation :  
Le budget est stable, sans évolution notable des charges.

#### Recettes :

- Produits d'exploitation :  
Une augmentation prévue sur les affiliations et licences, en lien avec les décisions votées en assemblée générale, avec maintien du principe de proratisation.  
Une reprise de provision de 65 000 €, liée aux travaux, est également enregistrée.
- Contrat de développement :  
Il s'élève à 422 000 €, répartis entre 392 000 € et 30 000 € affectés à la formation, et reste stable sur l'olympiade.
- Projet « Rowing Joy » :  
Des recettes sont attendues via une subvention d'équipement, la contribution des clubs et ligues (380 000 €) et des royalties sur la vente de bateaux à l'international, estimées à 10 000 €.
- Pôle haute performance :  
Les financements comprennent le contrat de performance, les subventions d'équipement et leur quote-part, ainsi que diverses aides, notamment régionales et partenariales.
- Partenariats :  
Les principaux partenariats sont reconduits : MAIF : 175 000 € et CNR 505 000 € (clubs 100 000 € et FFA 405 000 €).

De nouveaux financements sont confirmés ou en cours de finalisation, notamment avec des entreprises partenaires des travaux.

Une recherche complémentaire de partenariats est engagée, avec un objectif jugé réaliste au regard des résultats des exercices précédents.

Le budget s'établit à environ 9 200 000 € et est présenté à l'équilibre.

L'évolution par rapport à 2025 s'explique principalement par l'intégration du projet « Rowin'Joy », représentant un volume significatif d'investissements.

La répartition des dépenses met en évidence :

- 47 % consacrés à la haute performance,
- 35 % dédiés au développement des pratiques.

F. Banton et Sébastien Vieilledent soulignent que ce budget permet de maintenir un haut niveau d'ambition sportive tout en consolidant le modèle économique de la fédération.

P. Lot souhaite connaître l'impact de la mise en service du CNE sur les coûts.

F. Banton indique que celle-ci a permis de réduire de manière significative le nombre de journées de stage, générant ainsi des économies.

Il est toutefois précisé que l'analyse doit être effectuée avec prudence, l'exercice 2025 constituant une année de mise en service partielle. Une comparaison pertinente devra être réalisée avec l'exercice 2024.

Il est proposé de compléter cette analyse afin d'apporter des éléments chiffrés plus précis.

S. Vieilledent rappelle que la réduction du nombre de jours de stage, conformément au modèle historique est bien effective et entraîne une diminution des coûts liés aux déplacements, à l'hébergement et à la restauration.

Toutefois, les économies attendues sont partiellement compensées par une augmentation du coût moyen par stage, liée notamment à la mise en place de nouveaux stages, au développement du BRS, ainsi qu'au contexte général d'augmentation des coûts.

L. Ronchard attire l'attention du comité sur l'équilibre entre le soutien au haut niveau et l'accompagnement de la base.

Il souligne l'importance des dispositifs destinés aux jeunes, notamment les catégories juniors et les compétitions telles que la Coupe de la jeunesse, dont les effectifs sont en baisse, qui constituent un vivier essentiel pour la formation des athlètes de haut niveau.

Il relève que plusieurs sportifs actuellement engagés dans les dispositifs nationaux sont issus de ces parcours, illustrant leur rôle structurant.

Il fait part de son inquiétude quant à une possible diminution des moyens alloués à la base, au profit du haut niveau, et s'interroge sur les priorités budgétaires retenues.

Il appelle à une vigilance accrue afin de préserver la qualité et l'ambition des dispositifs de formation, essentiels à la performance future sans remettre en cause les exigences liées aux objectifs de performance.

S. Vieilledent indique que la réduction des effectifs n'est pas effective entre 2025 et 2026. Elle s'observe en revanche par rapport aux années 2022 et 2023, durant lesquelles une dynamique spécifique avait été mise en place dans l'objectif de gagner la Coupe de la Jeunesse.

Cette évolution résulte donc d'arbitrages avant tout sportifs et non uniquement budgétaires. Confirmant aucune remise en cause du dispositif, bien au contraire.

L'année 2025 a été marquée par une phase de transition post-olympique, présentant un caractère exceptionnel de restructuration, qui n'a pas facilité, durant la période hivernale, le déploiement de nos dispositifs d'accompagnement habituels, notamment pour les collectifs U19.

Néanmoins, à l'issue de la régates de sélection n°2 en 2025, ce sont 50 U19 qui, entre les Championnats du monde et la Coupe de la Jeunesse, auront pu participer à une compétition de référence.

À compter de 2026, un fonctionnement de préparation normal est rétabli pour les catégories jeunes.

F. Andolfi demande à P. Lot si des évolutions sur les catégories de bateaux à la Coupe de la Jeunesse sont entérinées.

P. Lot précise qu'il n'y a pas d'évolution sur les catégories de bateaux. Le 4+ a été retiré du programme au profit de l'intégration du 8+ mixte.

A.Tollard demande si un état des lieux des jeunes ayant participé à la Coupe de la Jeunesse ou Match France-Grande-Bretagne afin de déterminer leur situation actuelle a été effectué : sont-ils toujours licenciés au sein des clubs ou ont-ils quitté la structure, combien ont entamé une carrière de haut-niveau ?

Cette analyse permettrait d'évaluer l'efficacité des actions menées, notamment en matière de fidélisation, qui constitue un enjeu important pour la pérennité des clubs.

S. Vieilledent rappelle que des éléments de chiffrage avaient été réalisés par le passé et suggère, le cas échéant, de relancer une étude.

Il souligne l'efficacité reconnue de la Coupe de la jeunesse et du match France–Grande-Bretagne, qui constituent souvent un premier contact avec une sélection nationale.

Il souligne l'importance d'une expérience bien préparée et positive, permettant aux athlètes à potentiel d'acquérir une première expérience du haut niveau, comme en témoignent plusieurs parcours d'athlètes. Il profite d'ailleurs pour remercier tout le travail de coordination de Maxime Guillhem et Charlotte Culty sur le sujet

Malgré un contexte budgétaire contraint, la participation à la Coupe de la jeunesse reste essentielle et doit bénéficier à un grand nombre de sportifs, dans un cadre exigeant et formateur.

N. Guyot fait état de retours de clubs exprimant un sentiment de recentrage de la fédération sur le haut niveau, au détriment de la détection, dont les efforts seraient insuffisamment reconnus. Un fort mécontentement, voire un écœurement, est ainsi remonté.

Il apparaît nécessaire de mieux communiquer auprès des clubs sur la structuration régionalisée et centralisée mise en place.

S. Vieilledent rappelle, en effet, que dans le cadre de la nouvelle stratégie HN/HP de la fédération l'axe principal se concentre sur l'accompagnement des clubs et des territoires. Notamment avec la mise en place des managers territoriaux haut-niveau et des pôles France relève.

A ce titre, il convient qu'il faut continuer à favoriser la communication sur le déploiement de cette stratégie.

N. Guyot insiste aussi sur l'importance de renforcer la présence et les échanges sur le terrain.

L. Ronchard indique qu'un regroupement des entraîneurs fin 2026 est en cours d'étude. Il est également proposé de prévoir un temps d'échange à l'issue de la réunion des délégués à Cazaubon. Il souligne qu'un écart tend à se creuser entre les clubs formateurs et les collectifs France, les processus de sélection étant aujourd'hui perçus comme plus fermés.

J.P. Bremer se montre favorable à un temps d'échange à Cazaubon, sous réserve de disposer d'éléments préparatoires.

L. Ronchard propose l'organisation d'une réunion associant élus et DTN, et se charge de recenser les questions à aborder.

S. Vieilledent valide le principe, en insistant sur la nécessité de bien cibler les sujets et de distinguer ce temps d'échange de la réunion des délégués. Il précise que, selon les thématiques retenues, il identifiera les intervenants appropriés.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE A L'UNANIMITÉ (18 votants/21 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE PROJET DE BUDGET 2026 TEL QUE PRÉSENTÉ.

### ➤ Tarifs 2027 (Annexe 7)

C. Vandenberghe présente un benchmark récent des licences au sein de plusieurs fédérations, montrant que le tarif de la FFA demeure globalement inférieur à celui de nombreuses autres disciplines. Il rappelle qu'une part de la licence est reversée aux ligues et comités départementaux, réduisant de fait le montant réellement perçu par la fédération.

Il souligne également que, contrairement à d'autres sports bénéficiant davantage d'infrastructures financées par des fonds publics, l'aviron repose majoritairement sur ses propres ressources.

Dans un contexte général d'augmentation des coûts, de nombreuses fédérations envisagent des hausses significatives du tarif de leurs licences.

Enfin, il insiste sur la nécessité de mieux communiquer sur l'utilisation des fonds et les services rendus par la fédération, notamment en vue de l'Assemblée générale.

Des échanges s'en suivent sur la nécessité de mieux distinguer, dans les clubs, la part licence de la cotisation afin d'éviter les confusions et sur le fait que les clubs sous-évaluent souvent leurs tarifs par crainte de perdre des adhérents, alors que des exemples montrent le contraire.

Il faut encourager les structures à assumer le juste prix de la pratique et à ne pas la dévaloriser.

V. Alligier rappelle que le coût global de la pratique, au-delà de la licence et de la cotisation, repose largement sur les frais annexes supportés par les pratiquants, en forte hausse. Il souligne notamment le coût élevé pour les parcours d'accès au haut niveau et propose de mieux l'évaluer, afin d'éclairer les décisions dans un contexte d'arbitrages économiques pour les familles.

C. Vandenberghe souligne que nos clubs offrent une accessibilité bien plus large que d'autres sports, avec une ouverture quasi quotidienne. Rapporté au temps de pratique possible, le coût de la cotisation apparaît ainsi relativement avantageux.

V. Alligier souligne qu'il faut aussi réfléchir à la qualité de ce qui est proposé : type d'accueil, encadrement, et autres aspects du service.

C. Vandenberghe souligne que le prix des licences doit rester cohérent avec les autres activités sportives et avec les institutions locales. Il rappelle que la fédération était trop dépendante des subventions et qu'il est nécessaire d'augmenter les fonds propres et de valoriser les activités.

B. Blaise souligne que certaines villes sont financièrement fragiles, obligeant les associations à baisser leurs tarifs, et que chaque club a une situation spécifique, donc il ne faut pas généraliser.

N. Guyot explique que la hausse continue du coût des licences provoque frustration et inquiétude chez les clubs et coaches, car beaucoup estiment que la valeur perçue ne correspond pas au prix payé. Il insiste sur la nécessité d'un travail de communication et de marketing pour expliquer aux

adhérents le rôle et les actions de la fédération, afin de justifier les augmentations et réduire les incompréhensions.

S. Vieilledent rappelle que ces objectifs d'actions stratégiques autour des parcours des licenciés sont bien intégrés dans le projet fédéral 2025-2028 et qu'ils constitueront une priorité dans la feuille de route 2026.

Une discussion s'en suit sur le fait que beaucoup de pratiquants et dirigeants ne réalisent pas le coût réel du sport fédéral.

Il est essentiel d'aller sur le terrain, en assemblées et clubs, pour expliquer la valeur des licences et la pratique fédérale, comparée à l'achat individuel de matériel ou de services.

Il est indiqué que, ramené à l'usage annuel, le coût d'une licence reste faible, et qu'il est important de valoriser les services et le matériel mis à disposition par les structures fédérales.

F. Banton commente le projet de tarifs 2027, construit en collaboration avec le Conseil des Territoires, avec une augmentation de 1% en lien avec l'inflation.

Il est prévu, pour les nouveaux clubs, d'étaler les affiliations sur 5 ans au lieu de 3, afin de faciliter leur démarrage et leur pérennisation.

A. Tollard estime qu'il aurait été pertinent que le comité directeur reçoive également la commande adressée au conseil des territoires concernant les affiliations. Cela aurait permis d'y réfléchir en amont et d'évaluer plus efficacement la pertinence des propositions formulées. Elle souligne par ailleurs l'importance d'impliquer l'ensemble du comité directeur dans les grands enjeux de la fédération, au même titre que le conseil des territoires, qui dispose d'un rôle consultatif.

Ces tarifs seront soumis au vote de l'assemblée générale du 11 avril 2026.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE DE PROPOSER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LES TARIFS 2027 PAR 17 POUR ET 1 ABSTENTION (18 votants/21 présents)

### **3- Point Direction Générale / Direction Technique Nationale (Annexe 8)**

#### **• Modifications des Règles de sélection - Annexe 3 relative au collectif sprint de plage**

S. Vieilledent rappelle que, dans le cadre de l'organisation du championnat d'enduro, le programme sportif ainsi que la réglementation associée ont été validés sans modification.

Il indique que le collectif sprint de plage avait initialement envisagé d'intégrer, dans le parcours de sélection, une participation en solo au championnat de France d'aviron de mer d'endurance, afin d'évaluer les capacités maritimes de certains athlètes. Toutefois, cette orientation a soulevé des difficultés, notamment en raison de chevauchements entre les projets individuels de haut niveau et les projets portés par les clubs.

En concertation avec le Bureau fédéral, il est donc proposé :

- de maintenir la programmation actuelle du championnat d'enduro ;
- de faire évoluer les règles de sélection du sprint de plage pour la catégorie senior.

La modification proposée consiste à rendre la participation en solo au championnat de France d'aviron de mer d'endurance recommandée mais non obligatoire.

Cette disposition vise à laisser aux clubs la possibilité d'adapter leurs choix en fonction de leurs projets sportifs.

De plus et suite à une modification du calendrier international les dates de la régates de sélection sont décalées comme suit :

- lundi 7 septembre pour les U19
- mardi 8 et mercredi 9 septembre sur les seniors

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 14 POUR et 4 ABSTENTIONS (18 votants/21 présents).

#### **4- Attribution des labels 2026 Ecole Française d'Aviron (Annexe 9)**

S. Vieilledent rappelle que le dispositif de labellisation constitue un outil structurant permettant de garantir la qualité de l'offre fédérale, ainsi que la mise en œuvre des politiques publiques du sport et des orientations du projet fédéral.

Dans la perspective de la réforme des labels prévue à partir de 2027, une première étape de digitalisation a été engagée. Les retours des clubs ont toutefois mis en évidence des difficultés dans la transmission des informations nécessaires, entraînant une baisse significative des niveaux de labellisation par rapport aux années précédentes.

Au regard de ces constats, une réflexion a été menée afin de maintenir une dynamique constructive dans la mise en œuvre de la réforme.

Il est ainsi proposé de mettre en place, pour 2026, une année de transition entre le modèle d'accompagnement historique et le futur dispositif digitalisé, afin de garantir un niveau d'attribution des labels cohérent et adapté.

Un dispositif de flexibilité a donc été mis en place :

- maintien du niveau de label demandé en cas d'un critère non renseigné ;
- attribution d'un label avec abaissement d'un niveau en cas de deux critères non remplis ;
- attribution du niveau minimal (EFA) en cas de trois critères non remplis.

Ce dispositif a permis labelliser 204 clubs et d'attribuer 184 mentions.

#### **5- Assemblée Générale 2026**

##### **➤ Ordre du Jour (Annexe 10)**

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 AVRIL 2026 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (18 votants/21 présents).

##### **➤ Attribution de la Grande Médaille d'Or**

C. Vandenberghe rappelle l'article 36 du Règlement Intérieur de la FFA.

Le bureau fédéral propose d'attribuer la Grande Médaille d'Or à Lydie Fatouhetchi-Jouvray.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE D'ATTRIBUER À L'UNANIMITÉ (18 votants/21 présents) LA GRANDE MÉDAILLE D'OR DE LA FFA A LYDIE FATOUHETCHI-JOUVRAY.

#### **6- Coupe de France 2026**

La Coupe de France 2026 se déroulera les 24 et 25 octobre 2026 et sera organisée par la ligue AURA à Vichy.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE D'ATTRIBUER À L'UNANIMITÉ L'ORGANISATION DE LA COUPE DE FRANCE 2026 A LA LIGUE AURA A VICHY (18 votants/18 présents).

## 7- Calendrier national 2027 (Annexe 9)

JP. Bremer présente et commente le calendrier 2027.

- **MAIF Aviron Indoor – Championnats de France U17, U19, Senior, Master et para-aviron :** deux propositions : 29-30 janvier 2027 OU 05-06 février 2027
- **Championnats nationaux longue distance U19, Senior, Master et aviron-partagé – Championnat de France FFSU longue distance à Nantes :** 6-7 mars 2027
- **Championnats de France Élite - Individuel U19, Senior et para-aviron - Critérium national U17 :** 26-28 mars 2027
- **Championnat de France UNSS/FFSU :** 15-16 mai 2027
- **Championnats de France d'aviron de mer U17, U19 et Senior - Championnat national mer Master et aviron-partagé à Saint-Malo :** 28-30 mai 2027
- **Championnats de France Espoir – Trophée des clubs U19/U23 :** 5-6 juin 2027
- **Championnat national Master et aviron-partagé :** 25-27 juin 2027
- **Championnat de France U17 – Championnat National U15 :** 02-04 juillet 2027
- **Championnats nationaux sprint U19, U23, Senior, Master et para-aviron :** 10-11 juillet 2027
- **Championnats de France individuel de Sprint de Plage U19 et Senior - Critérium national Sprint de Plage U17, U19, Senior et Master:** 3-5 septembre 2027
- **Championnat de France Élite - Trophée des clubs Senior et para-aviron :** 02-03 octobre 2027

F. Banton identifie, dans les choix réalisés, des risques d'augmentation des charges liés à la mise en œuvre du calendrier national. Il prend notamment pour exemple, en 2026, l'impact budgétaire significatif lié au dédoublement du championnat mer (enduro et BRS), estimé à 45 000 €.

Des échanges portent ensuite sur l'évolution du calendrier, notamment l'ajout ou la réorganisation de certaines catégories (U19, U23), ainsi que leurs conséquences sur les inscriptions aux compétitions. Il est relevé que certains athlètes convoqués aux épreuves de sélection ne pourront pas participer à certains championnats nationaux, ce qui peut soulever des difficultés.

La question de l'articulation entre championnats sprint, masters et catégories jeunes, est également soulevée. Il est indiqué que le positionnement du championnat master fin juin pourrait limiter la participation de certains sportifs, en raison de la préparation des épreuves sprint ou des contraintes logistiques des clubs.

Il est rappelé que cette organisation de calendrier résulte d'une consultation des structures, dont les résultats apparaissent partagés (proches de 50/50), avec des attentes différenciées selon la

taille des clubs. Le choix proposé vise à privilégier, pour la saison 2027, une organisation répondant davantage aux contraintes des structures.

JP. Bremer précise qu'il s'agit d'une année d'expérimentation, permettant d'évaluer différentes options de calendrier avant de stabiliser une organisation plus consensuelle.

L. Ronchard partage les remarques sur les contraintes financières et organisationnelles. Il souligne que la proposition présentée constitue, à ce stade, la solution la plus réaliste et équilibrée. Toute alternative impliquerait des contraintes supplémentaires ou des renoncements. Il rappelle que ces choix relèvent d'un arbitrage collectif.

B. Scrive souhaite avoir la capacité à disposer d'une analyse financière permettant d'identifier les championnats bénéficiaires et ceux nécessitant un soutien.

F. Banton confirme qu'une telle analyse existe.

B. Scrive suggère de clarifier la stratégie en assumant un modèle de solidarité financière entre compétitions, notamment en indiquant que certaines catégories (ex. : masters) contribuent au financement d'autres publics (ex. : jeunes).

F. Banton précise que la question de la différenciation des t de siège s'inscrit dans cette logique et fera l'objet de propositions pour 2027.

N. Guyot souligne toutefois l'importance d'instaurer une stabilité sur 2 à 3 ans afin de permettre aux ligues, comités départementaux et clubs de planifier leurs régates et d'évaluer l'efficacité du calendrier.

JP. Bremer précise que l'idéal serait de proposer un calendrier stable sur une olympiade (4 ans), en cohérence avec les échéances internationales.

Il souligne toutefois que, du fait des changements récents, il est nécessaire de tester certaines solutions sur les deux prochaines années avant de pouvoir tirer des conclusions. Il précise que l'évaluation ne sera possible qu'après la tenue des épreuves (notamment les couplages U15/National Jeune et master/jeune), afin d'ajuster le calendrier futur, notamment pour 2028.

N. Guyot souligne l'importance de tester le calendrier sur plusieurs années pour observer les effets induits sur la programmation des saisons dans les ligues et sur la sélection des athlètes. Il recommande de limiter les ajustements cosmétiques à court terme afin d'apporter plus de stabilité et de visibilité aux clubs, qui soulignent régulièrement la difficulté des changements fréquents.

F. Andolfi indique que les changements sur le calendrier ne sont pas seulement administratifs : ils s'inscrivent dans une réflexion stratégique avec des objectifs précis, notamment l'ouverture à différents types d'épreuves et l'adaptation aux niveaux d'entraînement des athlètes.

JP. Bremer rappelle que les objectifs ciblés sont la fidélisation et le recrutement des jeunes et l'accession au plus haut niveau afin de garantir une vitrine visible du sport.

V. Alligier souligne la nécessité de maintenir une certaine stabilité au niveau des territoires, ligues et comités départementaux pour assurer visibilité et perspectives.

L'offre régionale et départementale d'animation et de compétition est complémentaire et essentielle à la vie sportive des licenciés. Il est important de coordonner le travail sur l'offre jeunes entre ligues et Conseil des territoires, en explorant de nouveaux formats pour fédéraliser les jeunes.

Il propose que les frais de coulisse pour les championnats soient intégrés dans la réflexion sur le financement global (cotisations fédérales, ligues, clubs et frais de participation).

F.Andolfi précise qu'une étude à venir portera sur une compensation financière pour les organisateurs.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 14 POUR, 1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS (18 votants/18 présents) LE CALENDRIER 2027.

#### **8- Date de l'Assemblée Générale 2027**

LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2027 EST ARRÊTÉE A L'UNANIMITÉ AU 3 AVRIL 2027 (18 votants/18 présents).

Cette assemblée générale se déroulera à l'Aviron Marne et Joinville.

#### **9- Cahiers des charges des organisations enduro et beach rowing**

Ces documents seront proposés au vote ultérieurement.

#### **10- Commissions : Informations et propositions**

##### **• Commission scolaire et universitaire**

A.Tollard-Nottelet propose un nouveau membre pour la commission scolaire et universitaire : C. Gaime de l'Aviron Club d'Aiguebelette.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 14 POUR ET 4 ABSTENTIONS (18 votants/21 présents).

S. Gautier-Guyon précise que tous les comptes-rendus annuels de commissions ont été reçus à la fédération et seront diffusés aux délégués de l'assemblée générale du 11 avril 2026.

#### **11- Affiliation**

##### **• Ligue Aviron de Guadeloupe**

Après plusieurs relances auprès de la Ligue de Guadeloupe pour mise en conformité de ses instances et des documents obligatoires à fournir à la FFA tels que statuts, documents financiers, procès-verbaux des assemblées générales restés sans effet, le bureau fédéral propose de refuser l'affiliation de la ligue de Guadeloupe comme le prévoient les statuts de la FFA (Article 3).

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE A 17 POUR ET 1 ABSTENTION (18 votants/21 présents) DE REFUSER L'AFFILIATION DE LA LIGUE DE GUADELOUPE POUR LA SAISON 2026.

#### **11- Questions diverses**

##### **• Convention médicale sur les manifestations nationales**

P. Goudet demande que la convention soit adressée aux médecins intervenants sur les manifestations nationales 2026 en amont de l'événement.

- **Godille de vitesse**

C. Vandenberghe indique une volonté de la godille de vitesse d'intégrer la FFAviron.

- **Label Centre d'Entraînement d'Aviron de Mer (CEDAM)**

S. Vieilledent précise à V. Alligier qu'il relance le pôle marketing pour la formalisation du document et du logo pour le label CEDAM.

La fédération peut accompagner dans les démarches engagées.

- **Offre Jeune :**

V. Alligier souhaite faire converger les réflexions sur l'offre jeune entre les ligues, le Conseil des territoires et la Fédération, afin de proposer des formats variés et complémentaires pour fédérer les jeunes licenciés.

- **Attribution de la Légion d'honneur**

C. Vandenberghe annonce que F. Banton est récipiendaire de la Légion d'honneur.

- **Comité directeur**

22 mai 2026 – en visioconférence – 19h-21h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h05.

Frédéric ANDOLFI  
Secrétaire Général  
Vice-Président Délégué

*Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,*



<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	2 231 496	2 141 742
Ventes de biens	156 536	158 203
Prestations de service	719 033	914 296
Subventions d'exploitation	3 945 341	4 249 106
Dons et Mécénat	381 201	521 718
Contributions financières	735 000	468 333
Reprises sur dépréciations et provisions		110 000
Produits des cessions d'immobilisations	144 168	188 934
Utilisations des fonds dédiés	40 772	24 753
Autres produits	64 247	53 765
Total	<b>8 417 794</b>	<b>8 830 850</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	130 865	113 271
Variation de stock	-6 805	9 120
Autres achats et charges externes	4 540 762	5 048 838
Aides financières	837 461	781 747
Impôts et taxes	137 065	142 534
Salaires	1 574 817	1 576 967
Cotisations sociales	669 796	635 490
Dotations aux amortissements	532 872	595 460
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	141 703	19 847
Valeurs comptables des immobilisations cédées	4 938	72 250
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	26 784	50 493
Total	<b>8 590 257</b>	<b>9 046 017</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>		
	<b>-172 463</b>	<b>-215 167</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers	27 618	41 558
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>27 618</b>	<b>41 558</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Charges financières	22 671	7 728
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>22 671</b>	<b>7 728</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>		
	<b>4 947</b>	<b>33 830</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>		
	<b>-167 516</b>	<b>-181 338</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>		
Impôts sur les bénéfices	-75 827	-73 076
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>		
	<b>-91 689</b>	<b>-108 262</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature	2 135 190	2 068 400
Bénévolat	501 600	676 950
Total	<b>2 636 790</b>	<b>2 745 350</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	2 135 190	2 068 400
Personnel bénévole	501 600	676 950
Total	<b>2 636 790</b>	<b>2 745 350</b>

## BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	1 008 778	1 117 040
Terrains	500 000		500 000	500 000	Résultat de l'exercice	-91 689	-108 262
Constructions	2 228 665	1 830 519	398 146	449 001	Subventions d'investissement	3 157 578	3 157 256
Matériels d'activités	5 788 163	5 098 407	689 756	828 146	Total	<b>4 074 667</b>	<b>4 166 034</b>
Autres immobilisations corporelles	1 204 424	1 037 286	167 138	131 247	<b>FONDS DEDIES &amp; PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours	1 933 038		1 933 038	237 363	Fonds dédiés	4 685	45 457
Autres prêts et titres immobilisés	10 945		10 945	10 967	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	1 087		1 087	1 087	Provisions pour charges	291 802	150 099
Total	<b>11 666 321</b>	<b>7 966 212</b>	<b>3 700 109</b>	<b>2 157 811</b>	Total	<b>296 487</b>	<b>195 556</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	18 685		18 685	11 880	Emprunts et dettes assimilées	781 657	250 394
Usagers - clients	244 228		244 228	112 218	Fournisseurs	715 803	590 406
Comptes courants Réseau					Dettes fiscales et sociales	592 948	367 295
Autres créances	1 544 818	9 600	1 535 218	2 074 148	Comptes courants Réseau	212 560	214 212
Charges constatées d'avance	65 573		65 573	60 764	Autres dettes	85 015	57 517
Trésorerie	2 607 486		2 607 486	2 778 837	Produits constatés d'avance	1 412 162	1 354 243
Total	<b>4 480 790</b>	<b>9 600</b>	<b>4 471 190</b>	<b>5 037 847</b>	Total	<b>3 800 145</b>	<b>2 834 068</b>
<b>Total</b>	<b>16 147 112</b>	<b>7 975 812</b>	<b>8 171 299</b>	<b>7 195 658</b>	<b>Total</b>	<b>8 171 299</b>	<b>7 195 658</b>

## Fédération Française d'Aviron

Analyse de la variation de trésorerie : **↘ baisse de - 171 K€**

<b>TRESORERIE * AU 2024-12-31 =</b>	<b>2 779 K€</b>	<b>4 mois d'exploitation</b>
	<b>+ 141 K€</b>	<b>Résultat de l'exercice corrigé (CAF)</b>
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>- 2 075 K€</b>	
	<b>+ 139 K€</b>	<b>Cessions d'immobilisations</b>
	<b>+ 303 K€</b>	<b>Subventions d'investissement</b>
	<b>+ 0 K€</b>	<b>Immobilisations financières</b>
	<b>+ 531 K€</b>	<b>Emprunts</b>
<b>Stocks</b>	<b>- 7 K€</b>	
<b>Clients - Usagers</b>	<b>- 132 K€</b>	
<b>Comptes courants réseau</b>	<b>- 2 K€</b>	
	<b>+ 879 K€</b>	<b>Subventions à recevoir</b>
<b>Autres créances</b>	<b>- 340 K€</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>- 5 K€</b>	
	<b>+ 125 K€</b>	<b>Fournisseurs</b>
	<b>+ 226 K€</b>	<b>Dettes fiscales et sociales</b>
	<b>+ 27 K€</b>	<b>Autres dettes</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>- 41 K€</b>	
	<b>+ 58 K€</b>	<b>Produits constatés d'avance</b>
<b>TRESORERIE * AU 2025-12-31 =</b>	<b>2 607 K€</b>	<b>3 mois d'exploitation</b>

**Situation financière de la structure**

## ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre **2025** qui dégage un déficit de **91 689.03 €**.  
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.  
Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

**Objet social et périmètre des activités de l'association :** L'association dite Fédération Française d'Aviron (FFA) depuis le 6 juillet 2013, fondée en 1890 sous l'appellation Fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFSA), reconnue d'utilité publique par décret du 1er mars 1922, a pour objet l'organisation et la promotion de la pratique de l'aviron, de la rame (appelée aussi aviron à banc fixe) et de l'aviron indoor (appelé aussi rameur d'intérieur). La fédération a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives. Elle s'interdit toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français. Elle assure les missions qui lui sont dévolues par le code du sport. Elle a son siège à Nogent sur Marne (94).

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice 2025, année post olympique, engendre une diminution des budgets HN et communications ramenant nos charges d'exploitation de 9046 017 E en 2024 à 8515 096 E en 2025  
Les Subventions d'investissement pour la rénovation du siège Fédéral s'élève à 2 600 000 € : ANS 1 000 000 €, REGION IDF 1 000 000 €, Conseil Départemental 94 300 000 € et Métropole Grand PARIS 300 000 €.  
L'encaissement d'acomptes sur ces subventions impacte positivement la trésorerie au 31 décembre 2025 de 608 851 E

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06.  
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.  
Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception du point 1 des faits caractéristiques de l'exercice.

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels				
Terrains	500 000,00			500 000,00
Constructions et agencements	2 228 664,73			2 228 664,73
Matériel d'activité	5 837 483,87	271 570,03	320 891,22	5 788 162,68
Matériel de transport	755 463,71	101 837,17	85 701,24	771 599,64
Matériel informatique	323 611,79	11 047,26	23 646,62	311 012,43
Mobilier de bureau	121 812,12			121 812,12
Travaux en cours	237 363,00	1 695 674,77		1 933 037,77
<b>T total</b>	<b>10 004 399,22</b>	<b>2 080 129,23</b>	<b>430 239,08</b>	<b>11 654 289,37</b>

##### b) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels					
Constructions et agencements	10% à 2%	1 779 663,25	50 855,69		1 830 518,94
Matériel d'activités	25% à 50%	5 013 129,48	401 231,02	315 953,31	5 098 407,19
Matériel de transport	25%	659 891,04	56 135,67	85 701,24	630 325,47
Matériel informatique	33% à 25%	285 651,08	24 302,52	23 646,62	286 306,98
Mobilier de bureau	20% à 10%	120 306,83	347,00		120 653,83
<b>T total</b>		<b>7 858 641,68</b>	<b>532 871,90</b>	<b>425 301,17</b>	<b>7 966 212,41</b>

## 2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Part Caisse d'Épargne	16,00		16,00
Parts Sport Voyages International	3 800,00		3 800,00
Parts Base Temple	7 128,50		7 128,50
Dépôts et cautionnements	1 087,00		1 087,00

## 3. Stocks

Stocks de marchandises **18 684,75**

## 4. Structures affiliée et Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Structures affiliées Usagers	241 770,03		241 770,03
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés	2 458,05		2 458,05
<b>Total</b>	<b>244 228,08</b>		<b>244 228,08</b>

## 5. Autres créances

Fournisseurs - Acomptes versés	398 192,47
Avances permanentes	31 000,00
Personnel Indemnités IJSS	1 431,16
Tickets restaurants	4 350,00
Organismes Sociaux PAR	2 032,04
Subv. Invst à recevoir Tvx FFA	810 000,00
Subv. à recevoir exploitation	185 294,08
Impôt sur les bénéfices	80 027,00
Tva déductible 10 % prorata	11,46
Tva sur factures non parvenues	474,21
Taxes sur les salaires	13 270,00
Débiteurs Divers Avances Elus	9 600,00
Divers-produits à recevoir	9 135,95
Dépréciations Comptes Débiteurs	-9 600,00
	<b>1 535 218,37</b>

## 6. Charges constatées d'avance

CCA Diverses **65 573,49**

## 7. Trésorerie

Chèque à encaisser	65 000,00
CE COMPTE PRINCIPAL	81 059,54
CE C.A.T	390 000,00
CE OEUVRES SOCIALES (CSE)	1 089,62
CE LIVRET A	80 216,27
CE LIVRET B	41 109,52
CE LIVRET ASSOCIATIS	1 916 031,06
CREDIT MUTUEL SUD OUEST	2 485,01
Intérêts Courus à recevoir	27 580,00
Caisse FFA	282,83
Caisse devises	2 631,95
	<b>2 607 485,80</b>

## IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Réserve	1 117 039,70		108 261,58	1 008 778,12
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>1 117 039,70</b>		<b>108 261,58</b>	<b>1 008 778,12</b>

## 2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Matériel Technique ANS 2020	115 585,11		4 254,94	4 254,94	
Matériel Technique ANS 2021	405 893,98	25% à 50%	53 312,38	52 239,66	1 072,72
Matériel Technique ANS 2022	334 822,05	25% à 50%	125 871,17	75 178,13	50 693,04
Matériel Technique ANS 2023	264 111,00	25%	145 905,12	58 950,89	86 954,23
Matériel Technique ANS 2024	280 000,00		227 912,31	83 425,91	144 486,40
Matériel Technique ANS 2025	302 984,00		302 984,00	28 612,39	274 371,61
Réno ANS + CRIDF +CD94 +MGP	2 600 000,00		2 600 000,00		2 600 000,00
<b>Total</b>	<b>4 303 396,14</b>		<b>3 157 255,92</b>	<b>302 661,92</b>	<b>3 157 578,00</b>

## 3. Fonds dédiés issus de subventions d'exploitation

--

## 4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	150 099,00	11 703,00		161 802,00
Primes Perf JO 2028		20 000,00		20 000,00
Fonds Para		45 000,00		45 000,00
Litige Travaux Siège		65 000,00		65 000,00
<b>Provisions pour charges</b>	<b>150 099,00</b>	<b>141 703,00</b>		<b>291 802,00</b>
Autres créances	9 600,00			9 600,00
<b>Dépréciations</b>	<b>9 600,00</b>			<b>9 600,00</b>
<b>Total</b>	<b>159 699,00</b>	<b>141 703,00</b>		<b>301 402,00</b>

Dotations / reprises d'exploitation 141 703,00

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 141 703,00**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective CCNS, la provision pour engagements de retraite, charges sociales comprises a été calculée de la façon suivante : Départ à la retraite du salarié à l'âge de 65 ans, pondération selon la probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (Table INSEE).

## 5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt CE Rénovation Siège	200 000,00		586 140,17	21 419,02	93 760,02	470 961,13
Emprunt CE	50 375,52	50 375,52				
Emprunt CE Lyon			194 917,05	7 006,20	30 840,92	157 069,9
Intérêts courus sur emprunts	18,19		534,94	534,94		
Découverts bancaires			65,00	65,00		
<b>Total</b>	<b>250 393,71</b>		<b>781 657,16</b>	<b>29 025,16</b>	<b>124 600,94</b>	<b>628 031,03</b>

## 6. Fournisseurs

Fournisseurs	701 866,46
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>13 936,82</u>
	<b>715 803,28</b>

## 7. Dettes fiscales et sociales

Œuvres sociales	895,91
Dettes prov. pour congés à payer	75 563,00
Personnel autres charges à payer	3 000,00
Personnel - CET	99 069,60
Sécurité sociale	75 952,31
AG2R LA MONDIALE Retraite Unie	23 430,69
Gan vie cadres	4 354,08
Malakoff Humanis Prévoyance	2 473,98
Organisme soc charges à payer	44 605,00
Charges Soc sur CET	49 534,80
Avance sur Subventions	147 720,00
Prélèvement à la Source (IR)	13 527,00

Tva à décaisser	38 156,00
TVA sur facture à établir	409,67
Contribution AGEFIP OETH	<u>14 256,00</u>
	<b>592 948,04</b>

### 8. Comptes courants créditeurs

Ligues régionales FFA	93 557,15
Comités Départementaux FFA	19 002,90
Structures affiliées - Charges à payer	<u>100 000,00</u>
	<b>212 560,05</b>

### 9. Autres dettes

CLUBS - EXALTO	93,50
Mécénat à recevoir	49 375,00
COSMOS	2 260,00
Divers-charges à payer	<u>33 286,00</u>
	<b>85 014,50</b>

### 10. Produits constatés d'avance

PCA Licences, Affiliations et Mutations (période du 1/01 au 31/08/2025)	1 402 351,34
PCA Indoor	<u>9 811,00</u>
	<b>1 412 162,34</b>

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations, licences, affiliations

	Exercice clos	Exercice précédent
Affiliations Club	134 353,33	130 215,00
Licences Club	2 072 030,80	1 990 167,29
Droits de mutation	25 112,00	21 359,33
<b>Total</b>	<b>2 231 496,13</b>	<b>2 141 741,62</b>

### 2. Ventes de biens

	Exercice clos	Exercice précédent
Séances e.Row	4 898,82	
Bonneterie	14 165,00	18 312,50
Bimbeloterie	2 006,24	5 875,40
Vêtements sportifs		1 600,00
Livres 2,10%	21 700,34	19 106,72
Livres 5,5%		
Livres FFA	170,62	37,92
Moteurs Yamaha	60 926,80	51 824,68
Opération Matériel Ergomètres	52 668,00	61 446,00
<b>Total</b>	<b>156 535,82</b>	<b>158 203,22</b>

### 3. Prestations de service

	Exercice clos	Exercice précédent
Assurance IAS à reverser MAIF	19 832,65	33 949,55
Assurance individuelle Accident	69 580,84	20 567,17
Titres Initiation	13 141,50	14 030,00
Label FFA	198,35	113,33
Formations fédérales	98 624,38	82 805,16
Partenariat Autres		65 000,00
Pensions athlètes	50 404,85	48 412,94
Droits d'engagements sur championnats	330 664,00	327 303,00
Locations diverses	554,17	70 615,00
Autres prestations non soumis	87 009,60	125 511,54
Autres prestation soumis à TVA	1 636,07	12 288,00
Participation Frais ports sur ventes	1 112,00	1 056,82
Redevances sur ventes	4 524,11	3 975,21
<b>Total</b>	<b>719 033,37</b>	<b>914 295,88</b>

#### 4. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères ANS	3 281 016,00	3 667 270,00
DRFIP		15 000,00
Impact 2024		33 320,00
Conseil Régional IDF	65 000,00	30 000,00
Conseil Régional IDF Conv T. Loisirs	100 000,00	
Conseil Départemental 94	120 100,00	15 000,00
CNOSF		1 000,00
CNOSF/OFAJ	24 433,36	17 059,50
Mairie Nogent	20 000,00	
Agglo Seine/Eure Match	1 000,00	
Fonds Européens WWBR		121 764,00
PAIF	6 546,00	
Aides à l'emploi	24 583,22	23 000,00
QP Subv. Investissement virée au résultat	302 661,92	325 692,25
<b>Total</b>	<b>3 945 340,50</b>	<b>4 249 105,75</b>

#### 5. Dons et Mécénats

	Exercice clos	Exercice précédent
Dons - Abandons de frais des bénévoles	25 923,00	18 413,00
Donation INCEPT	30 000,00	16 500,00
Mécénat CNR		100 000,00
Mécénat VNF	14 000,00	15 000,00
Mécénat FILIPPI	47 322,00	47 322,00
Mécénat Hansen Marine	20 000,00	30 000,00
Mécénat Vallée SAS	65 000,00	
Mécénat ESSILOR		20 000,00
Mécénat PROMEDIF		2 350,00
Mécénat de compétence TSO		9 000,00
Mécénat de compétence AXIMA		43 817,00
Mécénat de compétence ATOS	33 966,00	44 819,00
Mécénat de compétence SPIE		24 957,00
Mécénat de compétence SAFRAN		110 638,54
Mécénat de compétence INNOV	23 673,00	
Mécénat de compétence Média Aviron		27 400,00
Mécénat de compétence Axima Sanchez	20 880,00	
Mécénat de compétence SNCF Voyageurs	60 163,37	
Mécénat de compétence SNCF Optim Serv.	14 997,84	
Mécénat de compétence JDS		4 600,00
Mécénat de compétence LTV		5 275,18
Mécénat de compétence Yellow Boat	2 500,00	
Mécénat en nature Janvicland	22 776,00	
Dons Clubs supporters		426,00
<b>Total</b>	<b>381 201,21</b>	<b>521 717,72</b>

#### 6. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Contribution CNR	505 000,00	260 000,00
Contribution MAIF	175 000,00	208 333,34
Contribution Hansen Marine	20 000,00	
Contribution Veolia	25 000,00	
Contribution SPARK BDE Équipementier	10 000,00	
<b>Total</b>	<b>735 000,00</b>	<b>468 333,34</b>

#### 7. Autres produits

	Exercice clos	Exercice précédent
Produits divers de gestion courante	49 193,17	26 152,41
Pénalités perçues	4 574,80	3 000,00
Indemnités Assurance	10 479,08	24 612,78
<b>Total</b>	<b>64 247,05</b>	<b>53 765,19</b>

## 8. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Aides AIA	1 000,00	1 000,00
Aides aux clubs	133 885,54	135 193,20
Aides « moteurs Yamaha »	10 333,57	7 633,55
Aides « coques sécurité »	4 233,30	4 616,04
Aides aux Ligues et CD	657 008,24	585 303,97
Primes à la performance	31 000,00	48 000,00
<b>Total</b>	<b>837 460,65</b>	<b>781 746,76</b>

## 9. Charges de personnel

	Total	Personnel FFA	Encadrement et vacataire medical	Cadre Technique
Impôts et taxes	121 413,00	92 081,37	3 232,66	26 098,97
Salaires	1 574 817,13	1 194 364,13	41 930,00	338 523,00
Charges sociales	669 795,54	507 982,64	17 833,52	143 979,38
<b>Total</b>	<b>2 366 025,67</b>	<b>1 794 428,14</b>	<b>62 996,18</b>	<b>508 601,35</b>

## 10. Produits et Charges exceptionnels

Néant

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif

Salarié (hors « Cadre Technique »)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	4	4	2	2
Employés	14	13.90	15	14.9
Ouvriers	1	0.70	1	0.70
Encadrement médical	2	2	1	1
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>20.60</b>	<b>19</b>	<b>18.60</b>

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"Cadre Technique"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres Techniques mis à disposition	39	39	40	40

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

### 3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Standard téléphonique (63 € x 13 mois)	819,00
4 Photocopieurs (3 813 € x 11T)	41 943,00
Maintenance 4 Photocopieurs (126 € x 11T)	1 386,00
	<b>44 148,00</b>

### 4. Autres engagements hors bilan

- Nantissement du CE livret B Caisse de 40 000 € à la suite de l'emprunt de 200 000 € contracté le 17/11/2021
- Nantissement Caisse Epargne d'un C.A.T pour 300 000 € à la suite de l'emprunt de 600 000 € contracté le 31/07/2023
- Nantissement Caisse Epargne d'un C.A.T pour 90 000 € à la suite de l'emprunt de 200 000 € engagé le 09/09/2024

## 5. Contributions volontaires en nature

### a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

Les mises à disposition de Personnels et les mises à disposition d'équipements ou de prêt des structures d'accueil sont valorisés sur cet exercice à hauteur de **2 135 190 €** :

<i>Mises à Dispositions Gracieuses de Personnels</i>	<i>en Heures</i>	<i>Valeur unitaire</i>	<i>Montant</i>
Equipe Technique Fédérale (39 CTS x 1 607 h x 30)	62 673	30 €	1 880 190
<b>Sous-Total</b>			<b>1 880 190 €</b>

<i>Mise à Disposition Gratuite des Installations</i>	<i>en Jours</i>	<i>Valeur unitaire</i>	<i>Montant</i>
- Comodat Locaux 99 Quai de la Mame Joinville Le Pont 5 000€/mois			6 000
- Salles Réunions (500 € / journées - ex : 25 x 500)	30	500 €	15 000
<b>Bassins Compétitions Nationales (5 000 € / jour)</b>			
- Chpts Longue Distance – Macon – 3 jrs	3	7 500 €	22 500
- Chpts Bateaux courts - Cazaubon - 4 jrs	4	7 500 €	30 000
- Chpts UNSS - Lery Poses - 2 jrs	2	7 500 €	15 000
- Chpts Aviron Mer Aix les Bains - 3 jrs	3	7 500 €	22 500
- Chpts Aviron J18 - Sprint Libourne - 3 jrs	3	7 500 €	22 500
- Chpts Master National Jeunes Brive - 3 jrs	3	7 500 €	22 500
- Chpts S23 J16 Vichy - 3jrs	3	7 500 €	22 500
- Chpts Bateaux Longs/Para Macon - 3 jrs	3	7 500 €	22 500
<b>Sous-Total</b>			<b>255 000 €</b>

**Total 2 135 190 €**

### b) Bénévolat / Personnel bénévole

Les heures des bénévoles sont valorisées sur cet exercice à hauteur de **501 600 €** :

<i>Bénévolat</i>	<i>en Heures</i>	<i>Valeur unitaire</i>	<i>Montant</i>
Vie Fédérale / Réunions Statutaires / Commissions	5 863	30 €	175 890
Travaux Administratifs et Comptable	4 380	30 €	131 400
Participations Manifestations Sportives	4 220	30 €	126 600
Accompagnement / Déplacements Évènements Sportifs	2 257	30 €	67 710
Divers-Représentations/Rayonnement/formation/communication	-	30 €	-
<b>Total : 16 720 Heures</b>			<b>501 600 €</b>

Valorisation : Coût horaire d'un salaire d'éducateur sportif, y compris charges sociales, soit : salaire brut mensuel 2 500€ + 45% charges sociales et CP 30 €/h

### c) Aides aux athlètes

- Des aides personnalisées aux athlètes ont été octroyées via le CNOSF pour de **220 000 €** contre **230 400 €** pour l'exercice précédent. Ces aides sont hors comptabilité.
- Les Conventions d'Insertion Professionnel s'élèvent à **117 210 €** pour 13 athlètes contre **292 306 €** pour 18 athlètes pour l'exercice précédent.



**PROJET - Tarifs des licences et des titres - 2027**

**DOCUMENT ETABLI SELON LES PRECONISATIONS DU CONSEIL DES TERRITOIRES**

Types	2025		2026		2027	
	Licence Moins 23 ans 4,95%	Licence 23 ans et plus 10,89%	Licence Moins 23 ans	Licen23 ans et plus	Licence Moins 23 ans	Licen23 ans et plus
Licence annuelle FFA (AL/AC)	43,60 €	46,00 €	43,00 €	48,00 €	43,00 €	49,60 €
Part Ligues	7,80 €	8,30 €	7,50 €	8,50 €	7,50 €	8,60 €
Part Comités Départementaux	1,60 €	1,70 €	1,50 €	1,75 €	1,50 €	1,80 €
Montant appelé	53,00 €	56,00 €	52,00 €	58,25 €	52,00 €	60,00 €
Licence Universitaire FFA (UL/UC)		20,60 €		21,20 €		22,00 €
Part Ligues		3,20 €		3,25 €		3,30 €
Part Comités Départementaux		0,60 €		0,65 €		0,70 €
Montant appelé		24,40 €		25,10 €		26,00 €
Licence Indoor FFA (IL/IC/IIL/IIC)		20,60 €		21,20 €		22,00 €
Part Ligues		3,20 €		3,25 €		3,30 €
Part Comités Départementaux		0,60 €		0,65 €		0,70 €
Montant appelé		24,40 €		25,10 €		26,00 €
Licence Banc Fixe FFA (BFL/BFC)		20,60 €		21,20 €		22,00 €
Part Ligues		3,20 €		3,25 €		3,30 €
Part Comités Départementaux		0,60 €		0,65 €		0,70 €
Montant appelé		24,40 €		25,10 €		26,00 €
Licence Découverte 3 mois FFA (D90)		19,50 €		19,50 €		19,75 €
Part Ligues		3,20 €		3,20 €		3,25 €
Montant appelé		22,70 €		22,70 €		23,00 €
Licence Découverte 1 mois FFA (D30)		13,10 €		13,10 €		13,35 €
Part Ligues		2,10 €		2,10 €		2,15 €
Montant appelé		15,20 €		15,20 €		15,50 €
Licence Découverte 7 jours FFA (D7)		6,90 €		6,90 €		7,00 €
Part Ligues		1,00 €		1,00 €		1,00 €
Montant appelé		7,90 €		7,90 €		8,00 €
Licence Scolaire FFA (S)				2,70 €		2,70 €
Part Ligues				0,30 €		0,30 €
Montant appelé				3,00 €		3,00 €
Licence Polynésie (PFL/PFC)		8,30 €		8,30 €		8,30 €
Licences IE (IEC)		7,00 €		7,50 €		7,50 €
Titre Scolaire et Universitaire (Sans assurance)		- €		- €		- €
Titre initiation Centre de Loisir (Sans assurance)		- €		- €		- €
Titre initiation 1 jour FFA (TI)		1,50 €		1,50 €		1,50 €
<b>Affiliations</b>	<b>2025</b>		<b>2026</b>		<b>2027</b>	
Membre affilié FFA	de 0 à < à 49 U Licences	275,00 €	de 0 à < à 49 U Licences	285,00 €	de 0 à < à 49 U Licences	150,00 €
	de 50 à < à 149 U Licences	340,00 €	de 50 à < à 149 U Licences	350,00 €	de 50 à < à 149 U Licenc	350,00 €
	de 150 à < à 299 U Licences	455,00 €	de 150 à < à 299 U Licences	465,00 €	de 150 à < à 299 U Licen	465,00 €
	plus de 300 U Licences	570,00 €	plus de 300 U Licences	585,00 €	plus de 300 U Licences	585,00 €
	Membre affilié sous convention	140,00 €		145,00 €		145,00 €
<b>Frais administratifs de mutation</b>	34 €		35,50 €		36,00 €	
<b>Part MAIF 2026</b>	> 16 ans: 2,72 € < 16 ans: 5,00 € D+, BF, I: 0,35 €					

**Document modifié le 19/03/2026**

## **REGLES DE SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE 2025/2026**

### **ANNEXE 3 RELATIVE AU COLLECTIF SPRINT DE PLAGE (BEACH ROWING SPRINT)**

#### **Principes de sélection pour la constitution des bateaux de l'Équipe de France 2026 en vue des Championnats d'Europe et du Monde de Beach Rowing Sprints (BRS)**

##### **Remarque :**

En fonction des performances réalisées et du contexte international, la FFA se réserve le droit de réviser sa liste de compétitions de référence au plus tard en avril 2026.

##### **Contexte :**

Ces exigences pour la sélection du collectif Sprint de plage constituent une annexe aux règles de sélection de l'équipe de France 2025/2026 et apportent des précisions supplémentaires sur les épreuves que les rameurs, rameuses et barreurs doivent accomplir pour être sélectionnés pour les compétitions de références suivantes :

- **European Rowing Beach Sprints 2026** (participation, lieu et dates à confirmer) dans les épreuves seniors et U19,
- **World Rowing Beach Sprint Finals 2026 WRBSF** (Qingdao, Chine du 18 au 21 octobre 2026) dans les épreuves seniors et U19.

L'objectif premier est de sélectionner les équipages des épreuves olympiques ayant la capacité d'atteindre le Final 8 des WRBSF 2026. Si le niveau de performance est suffisant le groupe sera élargi pour constituer un quatre de couple mixte afin d'obtenir une médaille. Concernant les U19, il s'agira de sélectionner des athlètes U19 capables de se hisser dans le Final 8.

Afin d'être sélectionnés, les athlètes devront accomplir les épreuves stipulées ci-dessous, sauf s'il existe des circonstances exceptionnelles (telles que définies dans les règles de sélection) empêchant leur réalisation. Dans ce cas, la FFA doit être informée de la raison spécifique conformément aux règles de sélection.

##### **Pour la catégorie Senior :**

Épreuves du chemin de la sélection 2026	Dates	Lieux	Commentaires
Test à l'ergomètre 30 minutes	Entre le 15 et 31 décembre 2025	Clubs	- Ergomètre Concept II* - Drag factor libre - Cadence libre
Test à l'ergomètre 500m	30 janvier	Coubertin/Clubs	- Ergomètre Concept II - Drag factor libre - Cadence libre
Test à l'ergomètre 2000m	31 janvier	Coubertin/Clubs	- Ergomètre Concept II - Drag factor libre - Cadence libre
Test à l'ergomètre 3x750m**	3 février	Clubs	- Ergomètre Concept II - Drag factor libre - Cadence libre - 10 mn de récupération entre chaque passage
Régate de sélection 1	24 et 25 avril	Lieu à définir	Sur convocation
Championnat de France d'aviron de mer d'endurance <b>en solo</b> (conseillé mais non obligatoire)	15 et 16 mai	Marseille	<del>En solo</del> Permettra, le cas échéant, d'évaluer les capacités individuelles à naviguer en mer
Régate de sélection 2	<del>28 et 29 août</del> 8 et 9 septembre	<del>Lieu à définir</del> La Seyne-sur-Mer	Sur convocation
Championnat de France d'aviron BRS et Critérium national	4 au 6 septembre	La Seyne sur Mer	Solo et si possible double mixte

La sélection pour le collectif sera entérinée en priorité par rapport à la régata de sélection 2. Les résultats du championnat de France d'aviron BRS viendront confirmer ou non la précédente sélection. La sélection finale sera déterminée lors du stage terminal.

**La sélection pour le collectif sera entérinée en priorité par rapport au championnat de France BRS.**

**Les résultats à la régata de sélection 1 viendront confirmer ou non la sélection faite suite au championnat de France BRS.**

**La sélection finale sera déterminée lors du stage terminal. »**

\* Toutes les épreuves ergométriques sont à réaliser sur un ergomètre fixe.

\*\* Les résultats des épreuves réalisées en club sont à renvoyer par mail au responsable du collectif de l'Equipe de France de Sprint de plage ([yvonig.foucaud@ffaviron.fr](mailto:yvonig.foucaud@ffaviron.fr)).

Programmer l'exercice en mode intervalle sur le PM5, et envoyer la capture d'écran du résumé.

Les athlètes du collectif senior rivière non retenus en Equipe de France après la Régata de Sélection n°2 du 3 au 6 juillet 2026 pourront tenter une sélection en équipe de sprint de plage. Ils devront réaliser les épreuves de sélection 2 du 28 et 29 août et le championnat de France de Beach Rowing et critérium national en solo et si possible double mixte à La Seyne sur mer.

#### **Cas spécifique des barreurs :**

Un à deux barreur/barreuses maximum seront sélectionné(e)s sur proposition de la DTN à partir des observations réalisées sur le Championnat de France d'endurance ou des informations de terrain des entraîneurs (vitesse de course à pied et compétences de navigation), du poids de l'athlète et de ses disponibilités pour participer aux WRBSF2026 et d'un retour des rameurs en stage.

#### **Pour la catégorie U19 :**

<b>Épreuves du chemin de la sélection 2026</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieux</b>	<b>Commentaires</b>
Test à l'ergomètre 30 minutes	Entre le 15 et 31 décembre <b>2025</b>	Clubs	- Ergomètre Concept II* - Drag factor libre - Cadence libre
Test à l'ergomètre 500m	30 janvier	Coubertin/Clubs	- Ergomètre Concept II - Drag factor libre - Cadence libre
Test à l'ergomètre 2000m	31 janvier	Coubertin/Clubs	- Ergomètre Concept II - Drag factor libre - Cadence libre
Test à l'ergomètre 3x750m**	3 février	Clubs	- Ergomètre Concept II - Drag factor libre - Cadence libre - 10 mn de récupération entre chaque passage

Régate de sélection 1	25 et 26 avril	Lieu à définir	Sur convocation
Championnat de France d'aviron BRS	4 au 6 septembre	La Seyne sur Mer	Solo
Régate de sélection 2	<del>29 et 30 août</del> 7 septembre	<del>Lieu à définir</del> La Seyne-sur-Mer	Sur convocation

La sélection pour le collectif sera entérinée en priorité par rapport à la régata de sélection 2. Les résultats du championnat de France viendront confirmer ou non la précédente sélection. La sélection finale sera déterminée lors du stage terminal.

\* Toutes les épreuves ergométriques sont à réaliser sur un ergomètre fixe.

\*\* Les résultats des épreuves réalisées en club sont à renvoyer par mail au responsable du collectif de l'Equipe de France de sprint de plage ([yvonig.foucaud@ffaviron.fr](mailto:yvonig.foucaud@ffaviron.fr)). Programmer l'exercice en mode intervalle sur le PM5, et envoyer la capture d'écran du résumé.

Les athlètes U19 inscrits dans les collectifs B ou A, en aviron de rivière, pourront participer aux épreuves de sélections après les épreuves internationales de référence. Ils devront participer aux épreuves de la sélection 2 du 29 et 30 août et au championnat de France de Beach Rowing en solo à La Seyne sur mer.

### **Règle de participation aux épreuves d'endurance des nations du Championnat d'Europe Mer 2026**

La participation dans les épreuves d'enduro des nations du Championnat d'Europe Mer 2026 s'appuiera sur les résultats obtenus lors des Championnats de France d'endurance 2026. Un ranking sera établi à partir du résultat dans les épreuves concernées du Championnat national pour déterminer quels équipages pourront participer au Championnat d'Europe des nations d'endurance d'aviron de mer.

### **Règle de ranking aux épreuves d'endurance du Championnat d'Europe Mer 2026 de clubs et mixtes de clubs**

Le ranking dans les épreuves de clubs concernées du Championnat d'Europe d'aviron mer 2026 s'appuiera sur les résultats obtenus lors des Championnats de France d'endurance 2026. Il sera établi à partir du résultat dans les épreuves concernées du Championnat national. Les mixtes de clubs seront classés au hasard après ce ranking.

### **Règle de ranking aux épreuves d'endurance du Championnat du monde d'Aviron de Mer 2026 des clubs et mixtes de clubs**

Le ranking dans les épreuves concernées du Championnat du monde d'aviron Mer 2026 s'appuiera sur les résultats obtenus lors du Championnat de France d'endurance 2026. Il sera établi à partir du résultat dans les épreuves concernées du Championnat national. Les mixtes de clubs seront classés au hasard après ce ranking.

### **Listes des épreuves interdites aux athlètes sélectionnés en Équipe de France de Sprint de plage**

- Championnat d'Europe d'aviron de mer dans les épreuves d'endurance.

### **Prise en charge**

Pour toutes les catégories, la participation au Championnat de France d'endurance et de BRS est à la charge des clubs et des participants, ainsi que la régates de sélection n°1 du 24 au 26 avril et la régates de sélection n°2 du 28 au 30 aout 2026.

- **Senior**

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des stages organisés par la Direction Technique Nationale, du Championnat d'Europe Beach Rowing Sprints 2026 le cas échéant, et du Championnat du Monde de Beach Rowing 2026 sont pris en charge par la FFA.

- **U19**

Une participation financière de 250 euros par athlète sera facturée pour :

- Le Championnat d'Europe de Beach Rowing Sprint 2026.
- Le Championnat du monde de Beach Rowing Sprint 2026.

Le reste sera à charge de la FFA.



Antonio MAUROGIOVANNI

Directeur de l'Équipe de France d'aviron



Sébastien VIEILLEDENT OLY

Directeur Technique National  
Directeur Général

STATS	2026	2025	2024	2023
Clubs +20 licences AUDIBF	340	348	355	343
Clubs labellisables (+ 5 BA_Niv 2)	157	181	244	225
Demandes déposées	204	223	223	186
Labels 3***	63	66	54	50
Labels 2**	44	49	38	37
Labels 1*	34	32	33	35
Labels EFA	63	76	97	63
Clubs non-lab en 2025 labellisés 2026	29	24	56	22
Clubs labellisés en 2025 non-lab en 2026	41	23	18	44
Clubs labellisés en progression	43	66	75	40
Clubs labellisés constants	120	156	121	120
Clubs labellisés en régression	41	0*	27	25

\*choix fédéral défaut du module "Labellisation" dans le nouvel intranet

Ligue	Nom Ligue	Nb club	Labellisables lic2026	Labellisables lic26 + brev25	Labellisés 2025	Labellisés 2026**					Différence 2025/26	Mentions 2026 (attribuées)		
						Total	3*	2*	1*	EFA		AviFit	Santé	Handi
LR01	AUVERGNE RHONE-ALPES	51	46	18	36	26	3	5	3	15	-10	6	6	6
LR02	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	19	14	7	5	8	0	2	1	5	3	0	2	2
LR03	BRETAGNE	35	30	15	16	16	0	3	3	10	0	7	8	1
LR04	CENTRE VAL DE LOIRE	11	7	3	5	3	2	1	0	0	-2	2	1	0
LR05	CORSE	5	2	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0
LR06	GRAND EST	34	30	10	19	21	3	2	7	9	2	14	6	9
LR07	HAUTS DE France	21	20	13	17	18	2	4	6	6	1	12	5	2
LR08	ILE DE France	43	41	24	29	26	9	4	7	6	-3	8	7	5
LR09	NORMANDIE	16	14	6	8	7	2	3	0	2	-1	2	3	1
LR10	NOUVELLE AQUITAINE	43	36	16	21	20	6	3	5	6	-1	12	8	5
LR11	OCCITANIE	55	51	20	29	27	1	5	4	17	-2	13	3	4
LR12	PAYS DE LA LOIRE	20	17	10	12	11	3	2	1	5	-1	3	0	3
LR13	PACA	31	26	13	16	18	3	5	4	6	2	5	7	4
LR14	GADELOUPE	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LR15	MARTINIQUE	8	5	2	3	2	0	0	0	2	-1	2	0	0
LR16	GUYANE	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LR17	REUNION	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LR23	POLYNÉSIE FRANÇAISE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>		396	340	157	216	204	34	39	41	90		86	56	42

\*\* 54 clubs ont un label différent de celui demandé dont 16 avec une régression de deux à trois niveaux (signalés en orange, colonne "E", dans l'onglet "TOTAL").

# ASSEMBLEE GENERALE FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

*Le 11 avril 2026 - Aiguebelette*

## ORDRE DU JOUR

- 1 - Vérification des pouvoirs et déclaration de validité des délibérations de l'assemblée générale
- 2 - Approbation des procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2025 et de l'assemblée générale électorale du 8 novembre 2025
- 3 - Rapport du Président
- 4 - Rapport du Secrétaire Général Vice Président Délégué
- 5 - Rapport du Directeur Technique National/Directeur Général
- 6 - Rapport du Trésorier Général
- 7 - Rapports du Commissaire aux comptes
- 8 - Rapport des Vérificateurs aux comptes
- 9 - Approbation des comptes annuels, quitus au Comité Directeur
- 10 - Affectation du résultat 2025
- 11 - Approbation du budget 2026
- 12 - Fixation des tarifs 2027
- 13 - Désignation des Vérificateurs aux comptes
- 14 - Rapport du Médecin coordonnateur du suivi médical des sportifs de haut niveau
- 15 - Rapports des commissions
- 16 - Remise des récompenses : Classement des Clubs et Grande Médaille d'Or
- 17 - Questions diverses

PROJET